



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 27 juin 2024 - 18H30**  
**Salle polyvalente VILLEVOCANCE**

**Délibération n°CC\_2024\_083**  
**Economie et attractivité du territoire - Convention de partenariat avec**  
**RONALPIA**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Madame Edith MANTELIN*

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BOLLEY, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Louis-Claude GAGNAIRE, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Bertrand PIATON

**Ayant donné pouvoir :**

Richard MOLINA donne pouvoir à Laurent TORGUE, Laurent MARCE donne pouvoir à Claudie COSTE, Damien BAYLE donne pouvoir à Yves FRAYSSE, René SABATIER donne pouvoir à Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Danielle MAGAND donne pouvoir à Christian MASSOLA, Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Antoinette SCHERER donne pouvoir à Denis SAUZE, Assia BAIBEN-MEZGUELID donne pouvoir à François CHAUVIN, Clément CHAPEL donne pouvoir à Michel SEVENIER, Chrystelle ETIENNE donne pouvoir à Maxime DURAND, Romain EVRARD donne pouvoir à Laurence DUMAS, Jérémie FRAYSSE donne pouvoir à Edith MANTELIN, Juanita GARDIER donne pouvoir à Simon PLENET, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE donne pouvoir à Maryanne BOURDIN

**Absents ou excusés :**

Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE

Le quorum est atteint.

***Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :***

RONALPIA est une association de la région Auvergne – Rhône Alpes qui accompagne depuis 2013 des entreprises sociales à fort impact social et territorial, en partenariat avec les écosystèmes locaux.

Déjà implantée dans 5 départements, RONALPIA a ouvert un nouvel incubateur en janvier 2023 sur le nord-Ardèche pour favoriser l'entrepreneuriat en ruralité.

RONALPIA propose plusieurs programmes d'accompagnements individuels et collectifs à différents stades de développement : depuis l'idée au changement d'échelle, en passant par la création, le développement...

Leurs missions sont de détecter, attirer et outiller des entrepreneurs qui répondent aux besoins de leur territoire. Ce partenariat, au service des entrepreneurs du territoire, permet l'accompagnement et le soutien à la création d'activités, ainsi que le développement de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce contexte, compte tenu de l'intérêt de l'ensemble des actions mises en place en termes de financement et d'accompagnement des porteurs de projet, la communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo propose de signer une convention de partenariat avec Ronalpia pour l'année 2024, renouvelable par tacite reconduction jusqu'en 2026.

Cette convention précise les modalités pratiques, techniques mais aussi financières de cet appui.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

**Vu** le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

**DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**ATTRIBUE** une subvention annuelle de 1 000 € à l'association RONALPIA pour les années 2024, 2025 et 2026, sous réserve du vote des crédits au budget,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération, et le **CHARGE** de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Fait à Davézieux, le 4 juillet 2024

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*